

PLAN LOCAL d'URBANISME

Approuvé

Ste Croix aux Mines



3.a Plan de zonage
Echelle 1/2500

Plan Local d'Urbanisme approuvé par
délibération du Conseil Municipal
du 23 octobre 2006

Le Maire



Octobre 2006

LIMITES
+ + + + + Limite communale + + + + +
- - - - - Limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES
1 Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés
VOIE PUBLIQUE
A CREER OU A ELARGIR

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
classés au titre de l'art. L130-1 du code de l'urbanisme
ESPACES BOISES CLASSES A CONSERVER

* au titre de l'art.L123-1-7° du code de l'urbanisme
ARBRES REMARQUABLES A CONSERVER
1 Numéros de renvoi à la liste des arbres remarquables à conserver

ZONES INONDABLES
ZONE EXPOSEE AU RISQUE D'INONDATION
Source : DDAF 68 - Atlas des zones inondables
novembre 2001

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites
parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe
des limites de zone ou de secteur.



LISTE DES EMBLEMENTS RESERVES		
N° de l'opération	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Burgissement à 4 mètres du sentier longeant le cimetière communal	Commune
2	Burgissement à 8 mètres du chemin donnant accès à la zone AUa	Commune
3	Burgissement à 6 mètres du chemin donnant accès à la zone AUa	Commune
4	Burgissement à 8 mètres du chemin donnant accès à la zone Aa	Commune
5	Création d'un chemin d'accès à la zone Aa d'une largeur de 8 mètres	Commune
6	Burgissement à 6 mètres du chemin longeant la zone AUb	Commune
7	Création d'une place de retournement	Commune
8	Création d'une place de retournement	Commune
13	Création d'un chemin d'accès à la zone AU d'une largeur de 6 mètres	Commune